

Procès-verbal Séance du 15 octobre 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le quinze du mois d'octobre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois d'octobre, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Convocation du
09/10/2024

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 18

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, BOUCHER Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille, DUDÉ Maïté

Excusée : Mme MORICEAU Marie-Annick,

Mme MORICEAU Marie-Annick représentée par Mme SCHAEFER Virginia.

Secrétaire de séance : Mme CHARRIER Sophie

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la dernière séance,
2. École Louis DUDÉ : convention utilisation des locaux scolaires,
3. Subventions,
4. SIEML : Versement d'un fonds de concours pour les opérations de dépannages du réseau de l'éclairage public,
5. Renaturation des cours d'école : choix du maître d'œuvre,
6. Décisions modificatives,
7. Affaires diverses : compte épargne temps agent
Modification annexe convention EVS

Après approbation du compte rendu de la dernière séance, le conseil municipal a étudié les dossiers suivants :

DCM2024-10-096 **Convention d'utilisation des locaux scolaires**

Acte 3.5.8 : Domaine et patrimoine –actes de gestion du domaine public

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les termes de la convention d'utilisation des locaux de l'école publique Louis DUDÉ en dehors du temps scolaires mise en place par le Directeur d'école et validée par monsieur le président de l'association de parents d'élèves en vue du déroulement de réunions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Emet un avis favorable à la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM2024-10-097 **Attribution subvention association Authion Entente Basket Ball :**

Acte 7.5.3 : Finances locales – subventions

Le Conseil Municipal,

Vu les rapports moral (faisant apparaître les activités mises en place) et financier (faisant apparaître le solde budgétaire) de l'année N-1 fournis ;

Considérant que les actions de l'association Authion Entente Basket Ball présentent un intérêt pour la commune,

Après analyse et en avoir délibéré :

- décide d'accorder une subvention de 1 000€ à l'association AEBB (basket). Cette dépense sera imputée à l'article 65748 du budget communal.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM2024-10-098 **Appel à projet « des arbres pour ma commune » - demande d'aide financière auprès de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire :**

Acte 7.8 : Finances locales – Fonds de concours

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a lancée sur la période 2024-2026 un appel à projet « Des arbres pour ma commune » dont le nouveau règlement a été approuvé en bureau communautaire le 10 octobre :

Le Taux d'aide est fixé à :

- 10,00 euros HT par plant pour l'achat de plan d'une hauteur supérieur à 1,5m (baliveau, arbre tige) selon une liste définie dans le cahier des charges
- 20,00 euros HT maximum par plant d'arbre fruitier de verger, limité à **15 arbres par projet**
- 50,00 euros HT maximum par plant d'arbre d'ombrage, limité à **6 arbres par projet** selon une liste d'essences préconisées
- 50% pour la fourniture de matériaux de paillage biodégradable limité à **500 euros HT** par projet
- 50% pour la fourniture d'amendement du sol (compost, mycorhize) limité à **500 euros HT** par projet.

Dans la limite d'un montant total du projet à **3 000 euros**.

L'aménagement prévisionnel paysager 2024 comprendrait :

DESIGNATION	Montant total HT
Des arbres de hautes tiges, des arbres fruitiers et des arbres d'ombrage	2 191,20€
Des végétaux	1 790,75€
Des accessoires (bandes à clouer, pilon enfonce piquets)	171,84€
Des amendements du sol	1 272,90€

Le coût de l'aménagement s'élève donc à 5 426,69€ HT et le plan de financement s'articulent comme suit :

plan de financement prévisionnel et montant de l'aide financière sollicitée					
Dépenses en HT			Recettes		
désignation	quantité	montant	quantités subventionnées	montant unitaire subventionné	montant total
Arbres de hautes tiges	15	747,70	15	10	150,00
Arbres fruitiers	14	562,50	14	20	280,00
Arbres d'ombrage	17	881,00	6	50	300,00
Végétaux	662	1 790,75			-
Accessoires	3	171,84			-
Amendement		1272,9	1	500	500,00
Total		5 426,69	Total		1 230,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'opération d'aménagement paysager 2024 comprenant des arbres de hautes tiges, des arbres fruitiers, des arbres d'ombrage, des végétaux, des accessoires ainsi que de l'amendement telle que décrite ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, une aide financière d'un montant de 1 230,00€ entrant dans le cadre de l'appel à projet « des arbres pour ma commune »,
- Statue sur le plan prévisionnel de financement précité,
- Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM2024-10-099 Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de dépannages du réseau de l'éclairage public réalisées sur la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024 :

Acte 7.8 : Finances locales – fonds de concours

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement financier du SIEML approuvé en comité syndical du 17 décembre 2019,

Après en avoir délibéré :

Décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour les opérations suivantes :

n° opération	Collectivité	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant Fdc demandé	Date dépannage
EP041-23-129	Brain-sur-Allonnes	259,64 €	75%	194,73 €	27 09 2023
EP041-23-130	Brain-sur-Allonnes	199,16 €	75%	149,37 €	24 10 2023
EP041-23-134	Brain-sur-Allonnes	577,66 €	75%	433,25 €	19 12 2023
EP041-23-137	Brain-sur-Allonnes	223,13 €	75%	167,35 €	03 01 2024
EP041-23-140	Brain-sur-Allonnes	268,64 €	75%	201,48 €	04 01 2024
EP041-24-143	Brain-sur-Allonnes	119,29 €	75%	89,47 €	17 01 2024
EP041-24-144	Brain-sur-Allonnes	151,32 €	75%	113,49 €	12 03 2024
EP041-24-145	Brain-sur-Allonnes	739,01 €	75%	554,26 €	19 03 2024
EP041-24-148	Brain-sur-Allonnes	208,42 €	75%	156,32 €	21 03 2024
EP041-24-150	Brain-sur-Allonnes	265,51 €	75%	199,13 €	15 07 2024

- Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés sur la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024,
- Montant de la dépense 3 011,78 euros TTC,
- Taux du fonds de concours 75%,
- Montant du fonds de concours à verser au SIEMML 2 258,85 euros TTC.

Le versement sera effectué en une seule fois à l'article 65568, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEMML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipal.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM2024-10-100 **Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la renaturation des cours de l'école Louis DUDÉ :**

Acte 1.6.1 : Commande publique – maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n°2023-12-127 en date du 12 décembre 2023, le conseil municipal avait validé à l'unanimité la poursuite du projet de requalification des cours de l'école et autorisé monsieur le Maire à procéder aux études de sol et à lancer le dossier de consultation en vue de retenir un maître d'œuvre.

Trois bureaux d'études ont répondu à la consultation de maîtrise d'œuvre.

Deux candidats ont été présélectionnés et auditionnés ce jour par le comité de pilotage comprenant des membres de la commission enfance-jeunesse et la représentante du PNR.

Aux vues des échanges, celui-ci propose de retenir l'agence SCALE dont le siège social est situé aux Herbiers, pour un montant de 19 500€ HT soit 23 400€ TTC car le candidat dispose d'une solide expérience en matière d'aménagement de cours d'école ainsi que d'une bonne connaissance technique. L'approche pédagogique participative présentée en complément des ateliers déjà prévus est un plus.

Les études préliminaires seront intégrées à l'opération et pourront également faire l'objet d'ateliers pédagogiques.

Pour la phase réalisation, l'effectif correspond aux attentes et les possibles difficultés de planning seront anticipées au niveau des pièces marchés (pénalités) mais également dans le suivi de l'opération.

Le conseil municipal,

Vu la délibération n°2020-06-054 en date du 9 juin 2020 ayant donné délégation au maire de la compétence relative aux marchés publics à procédure adaptée jusqu'à 90 000€ HT, Après en avoir délibéré :

Valide le choix du maître d'œuvre pour la mission de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement et la renaturation des cours de l'école Louis DUDÉ et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent marché.

Les crédits seront inscrits à l'article 21312 opération 20 du budget communal.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM2024-10-101 **Programme voirie 2024 et décision modificative n°2 :**
Acte 7.1.3 : Finances locales – décisions modificatives

Messieurs les Présidents des commissions finances et voirie informent que l'estimation financière du programme voirie 2024 portée en section d'investissement du budget primitif a été sous-estimée faute de devis au moment du vote du budget.

En effet, la création d'un caniveau route de Villebernier s'élève à 13 290€.

Les crédits étant insuffisants, il est proposé de procéder à la décision modificative suivante :

Section	Sens	Article	Modification des crédits
Investissement	Dépense	215731, Opération n°18 (tondeuse)	- 11 530,00€
Investissement	Dépense	2151, opération 30 (voirie 2024)	+ 11 530,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Autorise la décision modificative sus indiquée.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM2024-10-102 **Garage rue du lavoir et décision modificative n°3 :**
Acte 7.1.3 : Finances locales – décisions modificatives

Messieurs les Présidents des commissions finances et bâtiments informent que des travaux complémentaires pour la réfection du garage (réalignement des pierres au-dessus du portail) sont nécessaires mais ceux-ci n'ont pu être diagnostiqués qu'après l'enlèvement de la charpente. Ces travaux de maçonnerie s'élèvent à 1 531,80€ TTC.

Les crédits étant insuffisants, il est proposé de procéder à la décision modificative suivante :

Section	Sens	Article	Modification des crédits
Investissement	Dépense	215731, Opération n°18 (tondeuse)	- 1 600,00€
Investissement	Dépense	21318, opération 75 (garage)	+ 1 600,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Autorise la décision modificative sus indiquée.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM2024-10-103 **Aménagement de la traversée de bourg – 2^{ème} phase et décision modificative n°4 :**

Acte 7.1.3 : Finances locales – décisions modificatives

Monsieur le Président de la commission finances précise que dans le cadre de l'élaboration du budget primitif, la somme de 506 088.17€ avait été inscrite pour couvrir le solde de la phase 1 et une provision sur la phase 2. Cette dernière ayant débuté le mois dernier, il convient de modifier le budget et d'inscrire la totalité de cette phase par décision modificative.

ENTREPRISES	OBJET	MONTANT TTC	RESTE A PAYER	DÉJÀ ENGAGÉ	A ENGAGER
SCALE	MAITRISE D'ŒUVRE PHASE 2	11 520,00	7 795,20	1 606,80	6 188,40
SCALE	MAITRISE D'ŒUVRE rue montsoreau parking	7 272,00	2 581,08	2 581,08	
COLAS + 3D	travaux VRD phase 2	223 047,60	223 047,60	57 267,00	165 780,60
COLAS	révision	10 000,00	10 000,00		10 000,00
EDELWEISS	travaux aménagements paysagers phase 2	18 926,16	18 926,16		18 926,16
BASEROLO	création fontaine	44 007,50	44 007,50		44 007,50
DEBERNARD	alimentation électrique fontaine	5 945,81	5 945,81		5 945,81
DEBERNARD	équipement hydraulique fontaine	6 958,10	6 958,10		6 958,10
DISPLAY MEDIA	panneau LED	28 860,00	28 860,00		28 860,00
DISPLAY MEDIA	Génie civil panneaux	5 160,00	5 160,00		5 160,00
SIEML	Effacement réseaux place du commerce	36 399,16	7 761,40	7 761,40	
VERALIA	création de parterre	1 484,46	1 484,46	1 484,46	
NADIA SIGNALISATION	panneaux de signalisation	734,68	734,68		
		400 315,47	363 261,99	71 435,42	291 826,57

Les crédits étant insuffisants, il est proposé de procéder à la décision modificative suivante :

Section	Sens	Article	Modification des crédits
Investissement	Dépense	2188 (autres immobilisations)	-262 000.00€
Investissement	Dépense	2128, opération 10 (cimes de Courcy)	-10 000.00€
Investissement	Dépense	2111, opération 36 (acquisition de terrains)	-20 000.00€
Investissement	Dépense	2151, opération 69 (aménagement traversée de bourg)	+292 000.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Autorise la décision modificative sus indiquée.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

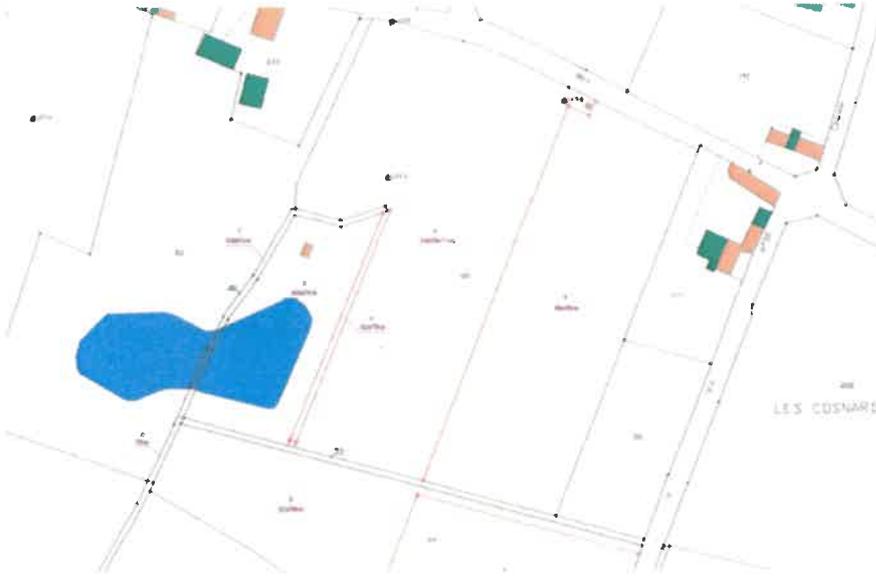
DCM2024-10-104 **Échange de terrain – collecteurs – les Cosnardières :**

Acte 3.6 : Domaine et patrimoine – autres actes de gestion du domaine privé

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en 2014, dans le cadre de la création d'une réserve d'irrigation avec études d'incidences sur l'eau, au lieu-dit les Cosnardières, une portion de collecteur avait été déplacée mais l'échange de terrain n'avait pas été régularisé par acte notarié.

Il propose de valider l'échange suivant le document d'arpentage présenté par le cabinet de géomètre expert INITIO CONSEIL aux conditions suivantes :

- Surface cédée : 345m², partie de la parcelle ZO 61
- Surface acquise : 276m², partie de la parcelle ZO 60
- Prix : terrain agricole
- Fais de géomètre et de notaire : à la charge du demandeur



Le conseil municipal,

Vu les articles L 2121-29 du CGCT,

Considérant que la partie de la parcelle ZO 61 sise au lieu-dit « les Cosnardières » appartient au domaine privé communal,

Après en avoir délibéré :

- DECIDE l'échange avec soulte de 0,30€ par m² des parcelles « c » (partie de l'ex ZO 60), d'une surface de 275m² appartenant à monsieur et madame Cédric MARCHAND et « f » (partie de l'ex ZO 61), d'une surface de 345m² appartenant à la commune, telles que matérialisées dans le document d'arpentage du cabinet de géomètre INITIO CONSEIL (345m²-275m² = 70m² x 0.30€ = 21€)

Les frais d'acquisition, de bornage et d'acte seront à la charge de monsieur et madame Cédric MARCHAND.

- AUTORISE Monsieur le Maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'échange de ces parcelles par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au Code Général des Collectivités Territoriales et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Affaires diverses :

Compte épargne temps agent : L'agent de maîtrise en provenance de Chouzé sur Loire dispose d'un CET de 30 jours. La commune de Chouzé sur Loire a reçu des fonds lorsque ce même agent lui a été transféré de Tours Métropole mais, à ce jour, n'accepte de financer qu'onze jours sur trente. Un courrier de demande de reconsidération a été transmis à la mairie de Chouzé avec copie aux députés et sous-préfectures de chaque

commune et une rencontre a eu lieu en mairie de Chouzé sur Loire. Le dossier devrait repasser au conseil municipal de cette commune.

Modification annexe convention EVS : dans le cadre des mercredis et vacances scolaires, le centre de loisirs « l'île aux enfants » utilisera le réfectoire et la cuisine du foyer rural pour le déjeuner des enfants. L'utilisation de ces salles sera portée en annexe de la convention d'objectifs et de moyens de l'EVS.

Octobre rose : La manifestation (randonnées, initiation premiers secours, concours au rond) aura lieu le samedi 26 octobre à partir de 9 heures à salle omnisports et la société de l'Union. Les conseillers municipaux sont invités à s'inscrire auprès de madame LEVEQUE pour les différents postes à tenir.

Salle omnisports : Dans le cadre de l'organisation du téléthon, la référente sollicite la possibilité de proposer une initiation au roller, le samedi 30 novembre après-midi, dans la salle omnisports. Le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande.

Inauguration des cimes de Courcy : elle s'est très bien déroulée.

L'Arbre qui a été planté à cette occasion est un murier platane sans fruit qui a été offert par l'entreprise d'aménagement paysager BERGER PAYSAGE

Un « éductour » organisé par l'office de tourisme à destination des hébergeurs du secteur a eu lieu cet après-midi sur le site et le raccordement électrique a été finalisé aujourd'hui.

Pastilles d'iode : les habitants de la commune doivent se présenter directement à la pharmacie sans justificatif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00. La prochaine réunion est fixée au mardi 12 novembre 2024 à 20h30.

Délibérations du 15 octobre 2024

Numéro	Date	Nomenclature	Code	Thème	Objet
2024-10-096	15/10/2024	Domaine et patrimoine	3.5.8	Actes de gestion du domaine public	Convention d'utilisation des locaux scolaires
2024-10-097	15/10/2024	Finances locales	7.5.3	Subventions	Attribution subvention association Authion Entente Basket Ball
2024-10-098	15/10/2024	Finances locales	7.8	Fonds de concours	Appel à projet « des arbres pour ma commune » - demande d'aide financière auprès de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire
2024-10-099	15/10/2024	Finances locales	7.8	Fonds de concours	Versement d'un fonds de concours au SIEMML pour les opérations de dépannages du réseau de l'éclairage public réalisées sur la période du 1er septembre 2023 au 31 août 2024
2024-10-100	15/10/2024	Commande publique	1.6.1	Maîtrise d'œuvre	Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la renaturation des cours de l'école Louis DUDÉ
2024-10-101	15/10/2024	Finances locales	7.1.3	Décisions modificatives	Programme voirie 2024 et décision modificative n°2
2024-10-102	15/10/2024	Finances locales	7.1.3	Décisions modificatives	Garage rue du lavoir et décision modificative n°3
2024-10-103	15/10/2024	Finances locales	7.1.3	Décisions modificatives	Aménagement de la traversée de bourg – 2ème phase et décision modificative n°4
2024-10-104	15/10/2024	Domaine et patrimoine	3.6	Actes de gestion du domaine privé	Echange de terrain – collecteurs – les Cosnardières

BOUCHER Yves <i>Maire</i>	Présent
LEVEQUE Béatrice <i>1^{ère} Adjointe</i>	Présente
LEJEUNE Jacques <i>2^{ème} Adjoint</i>	Présent
PETERS Nathalie <i>3^{ème} Adjointe</i>	Présente
BERGER Ludovic <i>4^{ème} Adjoint</i>	Présent
CHARRIER Sophie <i>5^{ème} Adjointe</i>	Présente
SCHAEFER Virginia <i>Conseillère Municipale</i>	Présente
REIGNIER Maxime <i>Conseiller Municipal</i>	Présent
MORICEAU Marie-Annick <i>Conseillère Municipale</i>	Absente excusée Donnant pouvoir à Virginie SCHAEFER
BOUCHER Annick <i>Conseillère Municipale</i>	Présente
TESSIER Dominique <i>Conseiller Municipal</i>	Présent
GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas <i>Conseiller Municipal</i>	Présent
DELAUNAY Sébastien <i>Conseiller Municipal</i>	Présent
DUDÉ Guillaume <i>Conseiller Municipal</i>	Présent
JAMET Amélie <i>Conseillère Municipale</i>	Présente
CANONNE Julien <i>Conseiller Municipal</i>	Présent
GALLARD Corine <i>Conseillère Municipale</i>	Présente
COUINEAU Cyrille <i>Conseiller Municipal</i>	Présent
DUDÉ Maïté <i>Conseillère Municipale</i>	Présente

Le Secrétaire,
Sophie CHARRIER



Le Maire,
Yves BOUCHER

